



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
03 210102228 20240404-VI-DEL-2024-050-DE
Date de l'original : 27/01/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-050

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Clauses d'insertion attachées à la convention NPNRU de Guinette- Approbation et autorisation de signature de la charte locale d'insertion et de la convention tripartite de partenariat à conclure avec la CAESE et la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, M. Grégoire TURLOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240404-VI-DEL-2024-050-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Vu le Règlement Général de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain relatif au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain en vigueur,

Vu la charte nationale d'insertion de l'ANRU pour l'emploi dans les quartiers en vigueur,

Considérant le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, prolongé par avenants successifs jusqu'en 2023,

Considérant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Guinette à Etampes signée le 15 septembre 2022,

Considérant l'ajustement mineur n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Guinette à Etampes signée le 17 mai 2023,

Considérant le contrat de ville 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne approuvé par les partenaires et en cours de signature

Considérant que les clauses d'insertion du projet de renouvellement urbain de Guinette NPNRU constituent un moyen efficace de lutte contre le chômage et l'exclusion pour les publics prioritaires de la politique de la ville,

Considérant le travail réalisé, ces derniers mois, par la communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne avec l'ensemble des signataires de la charte locale d'insertion,

Considérant le nécessaire accompagnement par un organisme dédié pour la bonne conduite et suivi des heures d'insertion, en l'occurrence la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et des Solidarités (MEIF) Paris Saclay,

Considérant l'engagement annuel de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, à hauteur de 25.000 euros, auprès de la MEIF Paris Saclay.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la charte locale d'insertion élaborée avec les partenaires,
- Approuve la convention cadre de coopération entre l'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, la commune d'Etampes et la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) Paris Saclay,
- Autorise le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer lesdites charte locale d'insertion et convention cadre de coopération ainsi que tous documents à intervenir et toute évolution liée à la convention NPNRU de Guinette s'y rapportant.

Le Maire,
Franck MARLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 10 AVR. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.